



Siège social : 190 Fond de Bondry à 1342 Limelette

Adresse de contact : 40 rue Henri Lemaître 5000 Namur – Tél : 0476.906.365

Site : <http://www.iddweb.eu/> – E-mail : philippe.defeyt@skynet.be

Brève de l'IDD n°62 (25.07.22)

Les salariés qui sortent de leur région pour aller travailler

Lors de la conférence que la FEB a consacré à l'avenir de la sécurité sociale le 14 juillet 2022, un des experts invités, Jan Denys (Randstad), a déclaré qu'il ne croyait pas beaucoup à la mobilité entre les régions pour faciliter la réalisation d'un taux d'emploi de 80%. « On a pris beaucoup de mesures en ce sens, mais elle n'a fait que diminuer ces dernières années. Et on voit que le taux d'emploi à Bruxelles et en Wallonie augmente, pourquoi dès lors aller en Flandre ? Le momentum sur ce point est dépassé, il ne faut pas en attendre de trop. »¹

Regardons cela d'un peu plus près.

Rappel : le taux d'emploi se mesure par rapport à la population des 20-64 ans.

Comme le montre le tableau suivant, difficile d'imaginer que Bruxelles et la Wallonie puissent doubler (environ) les créations annuelles nettes (par rapport à ce qui a été observé entre 2015 et 2019) pour atteindre, dans leur région, un taux d'emploi de 80% en 2030.

Si on projette entre 2021 et 2030 les tendances de créations d'emplois observées entre 2015 et 2019, on constate que la Flandre dépasse largement les 80% ; ce ne serait pas le cas des deux autres régions ni la Belgique.

Le défi des 80% – en pourcents et en milliers d'emploi

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Taux d'emploi 2021	62,2%	75,3%	65,2%	70,6%
Créations d'emplois nécessaires pour arriver à 80% en 2030	161,5	167,4	299,0	627,9
Idem par an	17,9	18,6	33,2	69,8
Créations moyennes par an entre 2015 et 2019	8,0	37,2	14,9	60,0
Créations d'emplois d'ici 2030 si on prolonge les tendances 2015-2019	72,2	334,4	133,7	540,2
Taux d'emploi en 2030 sous cette hypothèse	68,7%	84,4%	72,1%	78,7%

Certes, il est possible de dépasser les 80% ou de s'en approcher, comme le montre pour plusieurs pays européens le graphique du haut de la page suivante ; mais, même s'il est difficile d'interpréter ce qui se passe en 2020 et 2021 (suite à la crise covid), ce graphique donne plutôt l'impression d'une stagnation, en fin de période, autour des 80%.

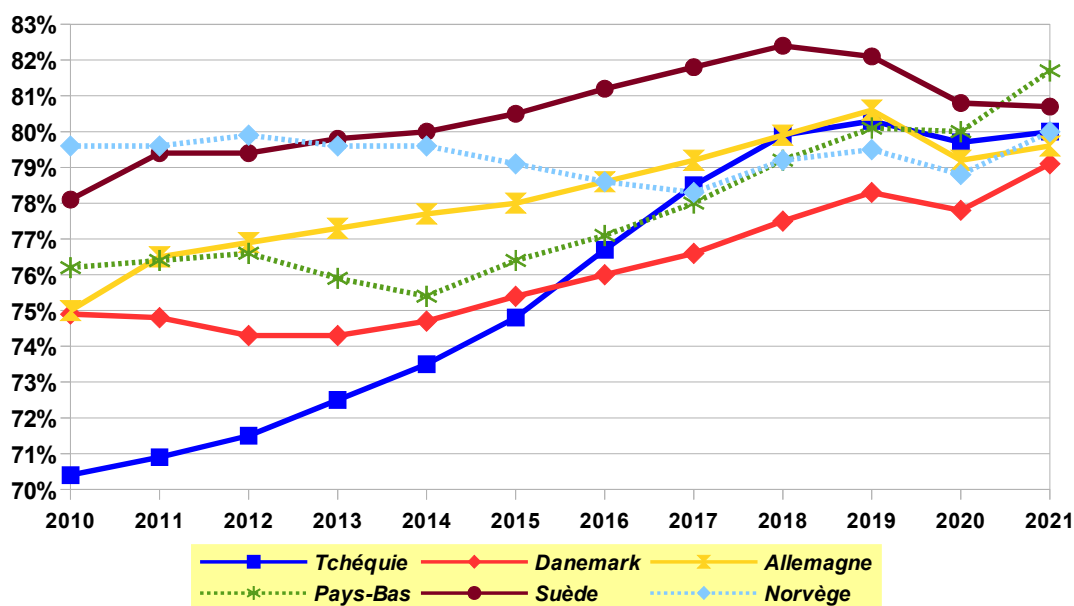
S'il existe d'évidence des poches de main-d'œuvre², il semble cependant difficile d'imaginer que la Flandre puisse arriver à un tel taux d'emploi sur base de sa seule force de travail ; dans ce cas, une partie de la main-d'œuvre nécessaire devrait venir de l'étranger et des deux autres régions, ce qui amène à faire le point sur la mobilité interrégionale.

Dans cette perspective, la présente Brève de l'IDD s'intéresse plus particulièrement à la mobilité interrégionale des travailleurs salariés.

1 In Corentin di Prima, « La Sécu suspendue à la hausse du taux d'emploi », l'Echo, 15-07-2022, p.8 ; voir aussi [ici](#).

2 Voir Philippe Defeyt, « [Atteindre un taux d'emploi de 80%... La grande distinction est-elle possible en 2030 ?](#) », l'Echo, 02-07-2022

Taux d'emploi dans les pays européens ayant +/- atteint l'objectif de 80% – 2010-2021



L'apport principal de cette note est de le faire, autant que possible, sur base de données administratives plutôt qu'en recourant aux données de l'Enquête sur les forces de travail ; en effet, les nombreuses modifications méthodologiques de cette enquête au cours du temps rendent difficile l'interprétation des résultats dans la durée.

On a pour y arriver bénéficié de données peu utilisées à notre connaissance, à savoir les données de l'ONSS qui croisent les postes de travail sur deux dimensions : localisation de l'emploi et lieu de résidence du travailleur ; ces données n'existent cependant que pour la période 2015-2020³.

Voici le détail des données pour 2019, dernière année avant la crise liée au Covid. L'emploi ONSS représente un peu plus de 97% de l'emploi salarié intérieur total.

*Localisation de l'emploi et domicile du travailleur – emploi intérieur ONSS – **postes de travail***
Moyennes annuelles – 2019

Domicile du travailleur V	Localisation de l'emploi			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total
Bruxelles	267.993	53.423	21.319	342.736
Flandre	229.702	2.224.159	33.869	2.487.729
Wallonie	130.965	58.163	984.205	1.173.333
Autres	5.448	46.360	36.652	88.459
<i>Pays limitrophes</i>	2.393	27.650	31.667	61.710
<i>Autres pays</i>	944	5.455	1.299	7.697
<i>Non localisable</i>	2.111	13.254	3.686	19.052
Total	634.107	2.382.104	1.076.045	4.092.257

Recourir à des données administratives comme matériau statistique de base ne garantit pas une totale exactitude des données qui suivent, pour trois raisons : il faut 1° passer de postes de travail au nombre de travailleurs (on a fait les corrections sur une base proportionnelle), 2° tenir compte de l'ensemble des salariés et pas seulement de ceux qui dépendent partiellement ou totalement de l'ONSS (idem) et 3° estimer les données pour 2021, année pour laquelle on ne dispose pas de toutes les informations utiles.

Mais ces estimations ne nécessitent pas des hypothèses par trop héroïques et semblent tenir la route. Attention : l'hypothèse la plus "forte" concerne les travailleurs au domicile non localisable que nous avons supposés être domiciliés à l'étranger.

³ Merci à la Direction statistiques de l'ONSS et en particulier à Marie Durant, gestionnaire de données statistiques, pour avoir fourni ces données.

Le tableau suivant donne les résultats des estimations de l'IDD sur base des hypothèses détaillées au paragraphe précédent pour 2015 et 2021.

Domicile et lieu de travail des salariés – Emploi intérieur – 2015 et 2021 – Estimations

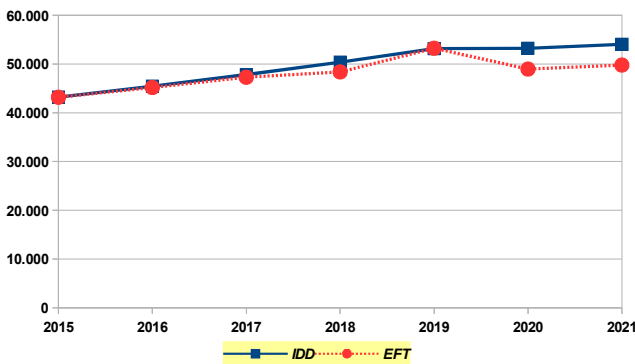
Domicile du travailleur V	2015				2021			
	Localisation de l'emploi				Localisation de l'emploi			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total
Bruxelles	247.525	43.230	19.179	309.933	266.427	54.027	21.314	341.768
Flandre	230.659	2.087.135	31.264	2.349.059	228.122	2.246.971	33.826	2.508.918
Wallonie	129.463	51.988	926.790	1.108.241	131.497	59.407	993.775	1.184.680
Étranger	6.809	42.784	34.268	83.861	5.622	48.666	38.036	92.324
Total	614.456	2.225.136	1.011.502	3.851.094	631.668	2.409.072	1.086.951	4.127.691

Regardons en plus grand détail quelques tendances significatives en matière de mobilité interrégionale.

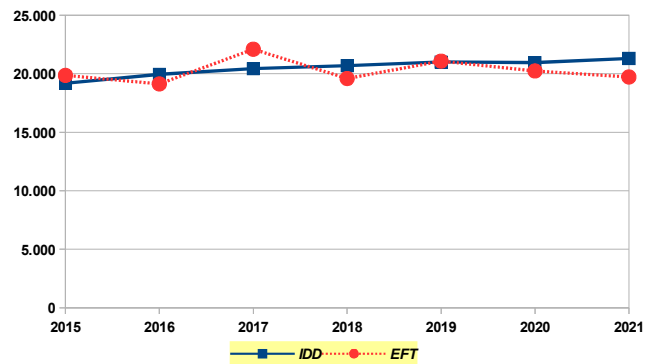
Commençons par comparer les estimations de l'IDD et les données de l'EFT (Enquête sur les forces de travail) - voir graphiques ci-dessous :

Mobilité interrégionale – Salariés – Comparaisons Estimations IDD/Résultats de l'EFT – 2015-2021

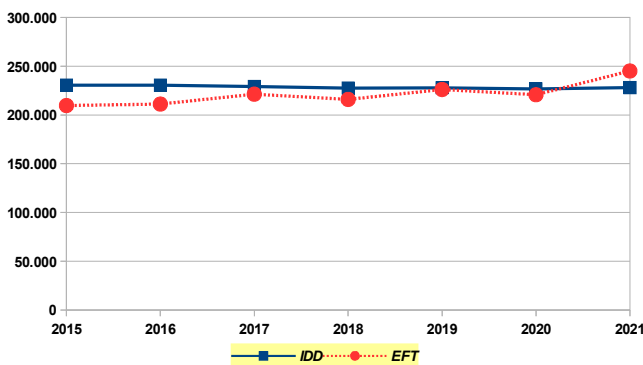
Bruxelles > Flandre



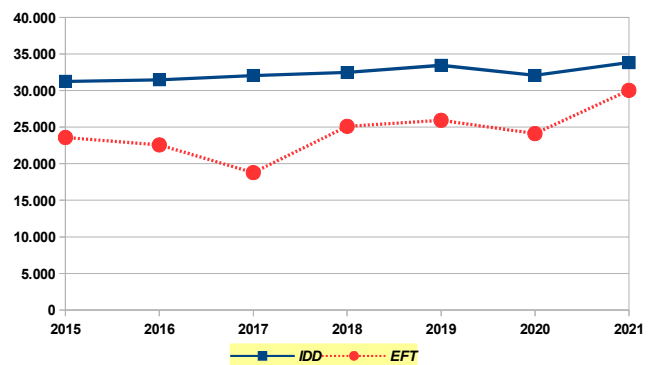
Bruxelles > Wallonie



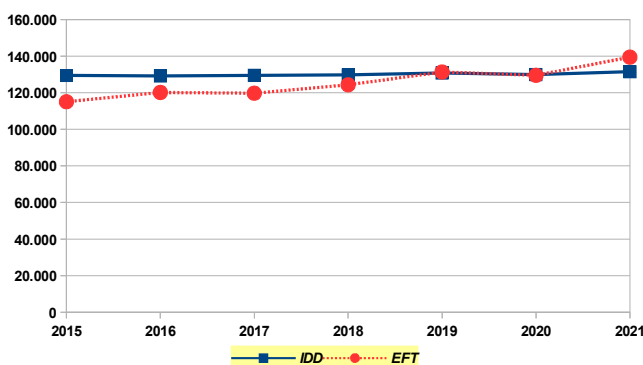
Flandre > Bruxelles



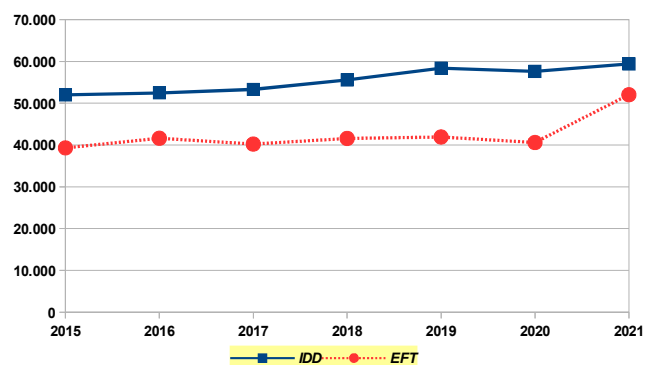
Flandre > Wallonie



Wallonie > Bruxelles



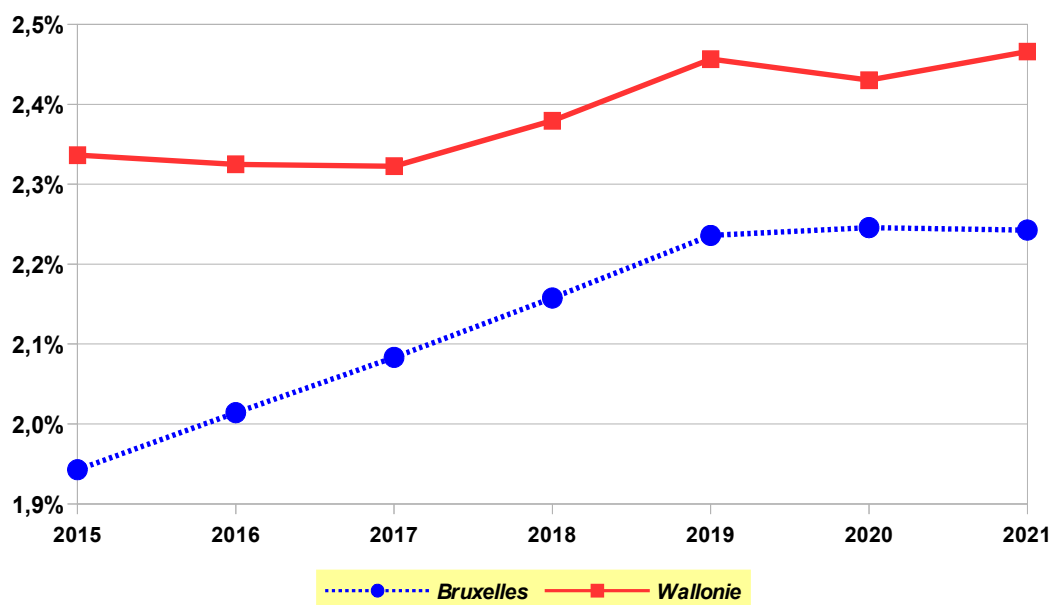
Wallonie > Flandre



- les grandeurs sont relativement proches sauf pour les flux Flandre > Wallonie et Wallonie > Flandre pour lesquels l'EFT donne des grandeurs systématiquement inférieures aux estimations de l'IDD ;
- pour tous les flux interrégionaux, 2020 marque un recul ; on constate un léger redressement en 2021 ; mais il est trop tôt pour déterminer si toutes les conséquences de la crise du covid sur le marché du travail laisseront ou pas des traces structurelles dans les évolutions des mobilités interrégionales à venir ;
- les deux grands flux (Flandre > Bruxelles et Wallonie > Bruxelles) restent très stables sur la période considérée dans les estimations de l'IDD alors que l'EFT estime ces flux tendanciellement à la hausse.

Certes, les mobilités interrégionales les plus "scrutées" (en particulier par des observateurs du nord du pays), à savoir celles de Bruxelles et de la Wallonie vers la Flandre, augmentent entre 2015 et 2021 mais, comme le montre le graphique suivant, les parts des travailleurs wallons et bruxellois dans l'emploi intérieur flamand bougent à peine ; au total, c'est moins de 5% de l'emploi flamand qui est assuré par des travailleurs des deux autres régions.

Part des bruxellois et des wallons dans l'emploi salarié intérieur flamand – 2015-2021



Terminons en rappelant que ce qui compte pour l'objectif des 80% c'est l'emploi national (ou régional), non l'emploi intérieur ; notons à cet égard que :

- la part des emplois salariés belges occupés par des étrangers varie peu entre 2015 et 2021 ; elle évolue entre 2,18% et 2,24%
- tout indique – même si les changements de méthodologie de l'EFT rendent compliquée l'analyse des résultats – que l'emploi salarié occupé par des belges à l'étranger augmente un peu plus vite que l'emploi total.

Bref, si progrès il y a pour ce qui est de la mobilité des salariés de Bruxelles et de la Wallonie vers la Flandre, il faudra une croissance absolue et relative de ces flux bien plus importante et soutenue que par le passé si on veut aider la Flandre et la Belgique à atteindre un taux d'emploi de 80%.

Source : BNB, Bureau fédéral du Plan, ONSS et StatBel – Calculs et estimations : IDD